



Université  
de Limoges



Université de Limoges  
Hôtel de l'Université  
3, rue François Mitterrand  
87032 LIMOGES

RECREASCIENCES  
CCSTI - Limousin  
88, rue du Pont Saint Martial  
87000 LIMOGES

## CONVENTION D'ACCUEIL DU SCIENTIBUS

Entre le Collège ..... de ....., représenté par .....,  
son Principal d'une part,  
Et l'Université de Limoges, représentée par Jacques FONTANILLE, son Président,  
Et Récréasciences, CCSTI du Limousin, représentée par Sophie Rémy, sa Présidente,  
agissant co-jointement d'autre part,  
il est conclu une convention relative à la venue de SCIENTIBUS au Collège .....  
de ....., pour la journée du ....., de 8h30 à 17h30.

### **Article 1** : Définition de l'animation dans le domaine de la sensibilisation aux sciences

- SCIENTIBUS est un laboratoire scientifique mobile qui a pour objectif de présenter aux élèves des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et des Ecoles, in situ, des expériences relatives aux sciences exactes (chimie, physique, mathématiques, biologie, géologie, informatique... ). Il a aussi pour but de favoriser la rencontre entre des jeunes scolaires et des enseignants du secondaire et du supérieur, des chercheurs, et des étudiants du secteur Sciences et techniques.
- Les animations scientifiques et techniques interactives présentées permettent :
  - d'aider les enseignants à faire découvrir les sciences de façon attrayante,
  - de rendre les sciences accessibles au plus grand nombre en s'appuyant sur des expériences spectaculaires et attractives,
  - de faire connaître le potentiel scientifique régional trop souvent méconnu.

### **Article 2** : Conditions générales d'organisation des activités

- Le Principal choisit, en accord avec le Responsable présent de SCIENTIBUS, un lieu plat et adéquat pour faire stationner l'autobus.
- Il met à disposition à titre gratuit une (ou deux si possible) alimentation(s) électrique(s) 220 Volts 16 Ampères, ainsi qu'une salle à proximité de l'autobus pouvant accueillir une quinzaine d'élèves.
- Durant la visite, les élèves restent sous la responsabilité de l'enseignant titulaire de la classe.
- Le personnel du Collège veille à ce qu'aucune dégradation ne soit commise.
- Le déjeuner des animateurs de SCIENTIBUS est pris en charge par le Collège.

Fait en deux exemplaires à ....., le .....

Pour le Collège

Pour l'Université et Récréasciences/CCSTI limousin

Le Principal

La Présidente

Cette convention, signée par le Principal, sera valide dès qu'un des exemplaires sera parvenu à Récréasciences, à l'adresse ci-dessus.